



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 532

BUDGET ANNEXE FORET 2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

La présente décision modificative au budget annexe Forêt 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des recettes supplémentaires au compte 7022 « vente de bois » pour 390 000 €. Ainsi, les ventes pour l'année 2025 s'élèveraient à 1 000 000 €

En dépenses de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

- Contrats de prestations de services (dont travaux sylvicoles) : 93 000 € (article 611)
- Taxe foncière : 125 000 € (article 63512)
- Subvention au budget principal : 400 000 € (article 65822)

En dépenses d'investissement :

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

- Travaux de réfection de routes forestières : 65 000 € (article 2312)
- Acquisition d'un véhicule : 30 000 € (article 21828)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget annexe Forêt 2025



VILLE DE

Sainte-Marie aux-Mines

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20251008-532_2025-DE
Date de télétransmission : 14/10/2025
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Art. 611 Fct 63120 Chap.011 Contrats de prestations service	+ 93 000,00 €	Art. 2312 Fct 63120 Chap.23 Agencem. et aménag. terrains	+ 65 000,00 €
Art. 63512 Fct 63120 Chap.011 Taxes Foncières	+ 125 000,00 €	Art.21828 Fct 63120 Chap.21 Autres matériels de transport	+ 30 000,00 €
Art. 65822 Fct 63120 Chap.65 Revers. Excédent BA au BP	+ 400 000,00 €		
Art. 023 Fct 63120 Chap.023 Virement à la section d'inv.	+ 95 000,00 €		
TOTAL	+ 713 000,00 €	TOTAL	+ 95 000,00 €
Recettes		Recettes	
Art. 7022 Fct 63120 Chap.70 Coupes de bois	+ 390 000,00 €	Art. 021 Fct 63120 Chap.021 Virement de la section de fonct.	+ 95 000,00 €
TOTAL	+ 390 000,00 €	TOTAL	+ 95 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

La Maire,

Noëlie HESTIN